

ETUDES & DOSSIERS

MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNEL EN FRANCHE-COMTE RESULTATS DE L'ANNEE 2009

Dr Emmanuelle Penven, Consultation de pathologies professionnelles du CHU de Besançon
Pierre Latchmun, Département santé travail, Institut de Veille Sanitaire, Besançon
Dr Magdeleine Brom, Médecin Inspecteur Régional du Travail, Direccte, Besançon
Dr Isabelle Thaon, Consultation de pathologies professionnelles du CHU de Besançon
Julie Plaine, Département santé travail, Institut de Veille Sanitaire, Saint Maurice
Thomas Dourlat, Département santé travail, Institut de Veille Sanitaire, Saint Maurice
Dr Madeleine Valenty, Département santé travail, Institut de Veille Sanitaire, Saint Maurice

INTRODUCTION

La région Franche-Comté a intégré en 2007 le programme de surveillance des Maladies à Caractère Professionnel. L'objectif de cette plaquette est de présenter les résultats de l'année 2009 et de dresser un premier bilan du fonctionnement et des enseignements de ce programme dans notre région.

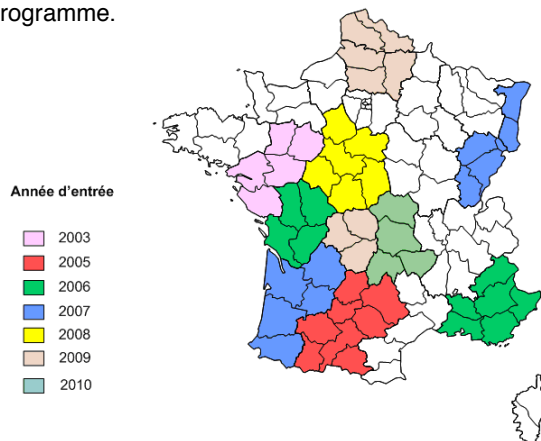
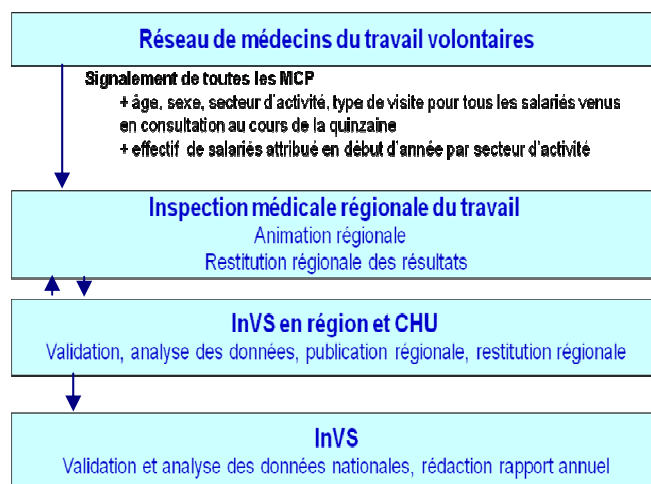
Les Maladies à Caractère Professionnel (MCP)

La notion de MCP, définie comme toute maladie, susceptible d'être d'origine professionnelle, n'entrant pas dans le cadre des tableaux de maladies professionnelles indemnifiables (MPI), a été introduite par le législateur dès 1919, en vue tant de la prévention des risques professionnels que d'une meilleure connaissance de la pathologie professionnelle et de l'extension ou de la révision des tableaux. Bien que la déclaration des MCP soit une obligation légale pour tout docteur en médecine (art. L461-6 du code de Sécurité Sociale), rares sont les médecins qui déclarent systématiquement les MCP qu'ils observent. Depuis 2003, l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) a mis en place, en collaboration avec l'inspection médicale du travail des Pays de Loire, un dispositif de surveillance des MCP dont la définition a été élargie à toute maladie ou symptôme d'origine professionnelle non déclarée ou non reconnue en MPI.

Le programme national de surveillance des MCP

Le dispositif s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires qui s'engagent à signaler, lors de deux campagnes de deux semaines au cours de l'année baptisées «quinzaines MCP», toute maladie qu'ils estiment, de par leur connaissance du milieu professionnel, en lien avec le travail. Ces maladies n'ont soit pas été déclarées, soit pas été reconnues par un régime d'indemnisation des maladies professionnelles au moment du signalement. En 2010, 12 régions françaises participaient à ce programme.

« Quinzaine MCP en Franche-Comté » Une quinzaine répétée 2 fois par an



Les médecins participants

✓ 45 médecins du travail ont participé à au moins une quinzaine MCP en 2009. Le taux de participation régional (30,2 %), bien qu'en baisse sensible depuis 2007 (figure 1), reste bon par rapport à la moyenne nationale (26,0 %);

✓ Comme lors des années précédentes, ce sont les médecins des services inter-entreprises (SIE : 36,7 %) et de la MSA (42,9 %) qui se sont le plus mobilisés (figure 2). En revanche, la participation des médecins des services d'entreprise (SE : 8,7 %) et de la fonction publique (FP : 19,0 %) est faible et en baisse constante depuis le début du programme;

✓ Les médecins participants avaient en charge, en 2009, la surveillance médicale de 90 940 salariés (soit 22 % de la masse salariale régionale).

✓ Tous les secteurs d'activité sont représentés, avec, comme les années précédentes, parmi la population des salariés surveillés par les médecins volontaires, une sur représentation du secteur « santé action sociale » et une sous représentation de l'administration (figure 3).

Figure 1 - Evolution du taux de participation des médecins du travail franc-comtois de 2007 à 2009

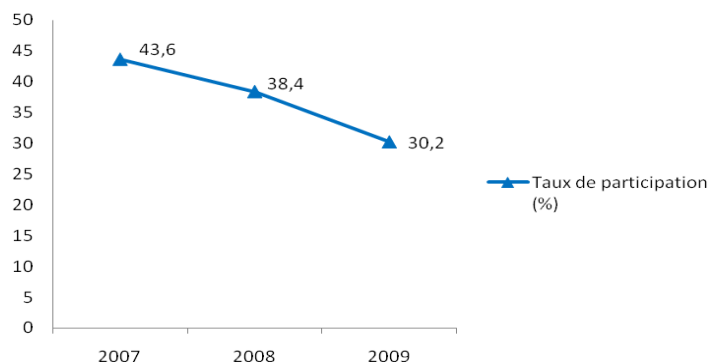


Figure 2 - Evolution du taux de participation des médecins du travail franc-comtois en fonction du type de service de santé au travail, de 2007 à 2009

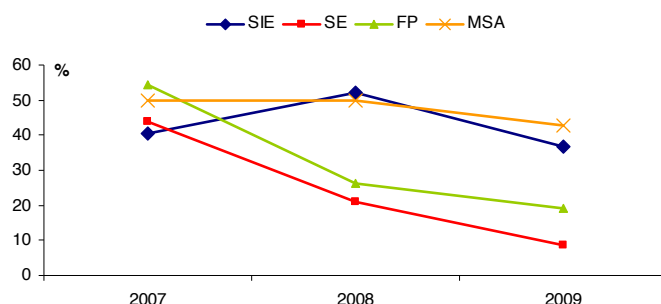
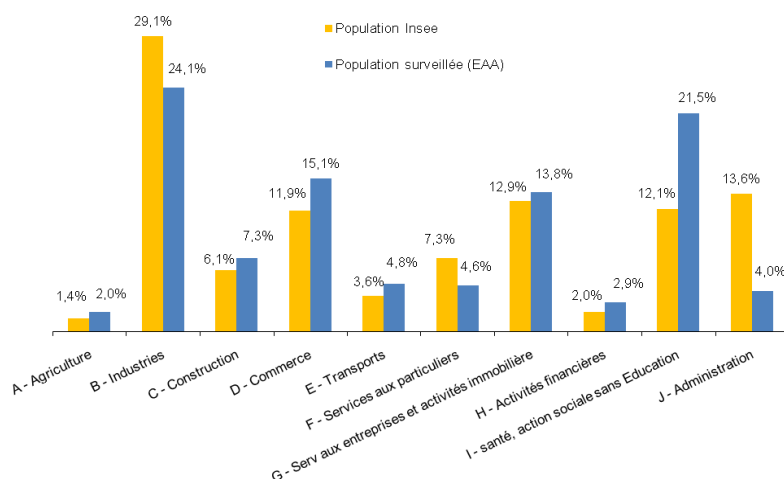


Figure 3 - Comparaison de la répartition des secteurs d'activité de la population salariée de la région et de la population surveillée par les médecins volontaires (effectifs annuels attribués)

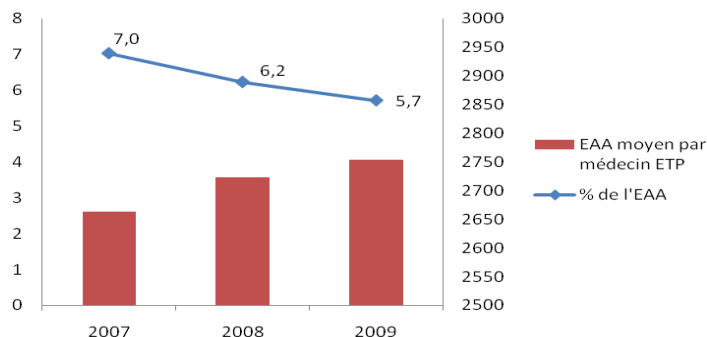


Les salariés vus en quinzaine

- ✓ Au cours des 2 quinzaines 2009, les médecins volontaires ont vus 5193 salariés, soit 5,7 % des effectifs de salariés qui leur avaient été attribués pour l'année (figure 4) ;

Alors que ce pourcentage diminue depuis 2007, les données, issues des rapports annuels médicaux transmis au médecin inspecteur du travail par les médecins des services soumis à agrément, suggèrent une hausse sensible de l'effectif annuel moyen par médecin équivalent temps plein sur la période (2007-2009).

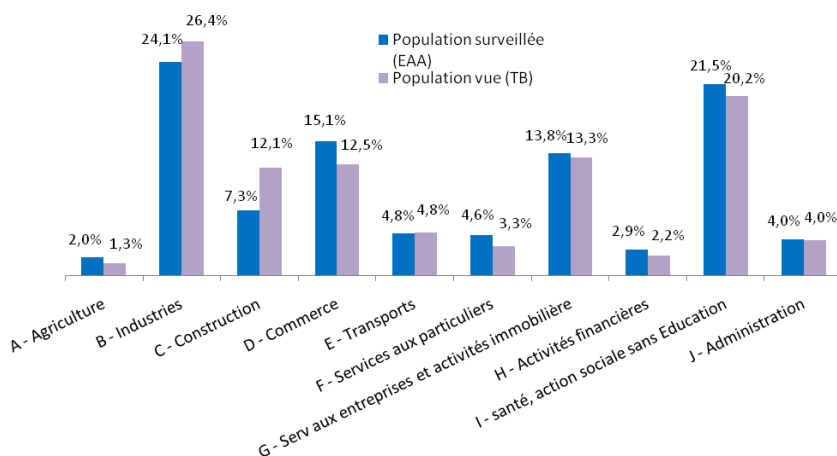
Figure 4 : - Evolution du pourcentage représenté par les salariés vus en quinzaines par rapport aux effectifs annuels attribués (EAA) aux médecins volontaires
- Evolution de l'EAA moyen par médecin équivalent temps plein (ETP)*



* : données issues de l'analyse des rapports annuels d'activité des médecins des services de santé au travail soumis à agrément (services inter-entreprises et d'entreprise)

- ✓ Comme lors des années précédentes, les salariés des secteurs de la construction et de l'industrie sont, en proportion, plus souvent reçus en visite médicale au cours des quinzaines que la population de référence (figure 5) ;

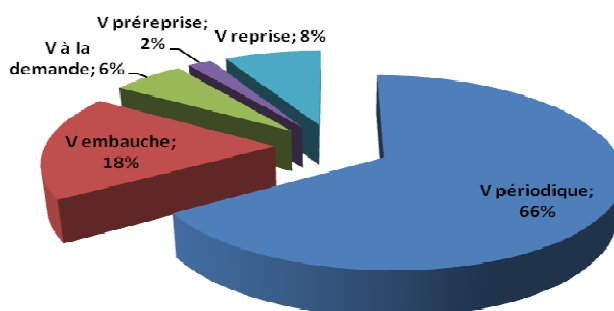
Figure 5 - Comparaison de la répartition des secteurs d'activité de la population surveillée et de la population vue en visite médicale en quinzaine (tableaux de bord)



- ✓ La distribution de cette population de salariés en terme d'âge (moyenne = 44,1 ans), de sexe (58,2 % d'hommes) et de catégorie socioprofessionnelle ne diffère pas de celle des deux années précédentes.

- ✓ Le pourcentage de salariés vus en visite périodique (67 %) a nettement augmenté en 2009 par rapport aux deux années précédentes, alors que celui des salariés vus en visite d'embauche (18 %) a diminué dans des proportions globalement identiques. Les pourcentages des autres types de visites sont restés relativement stables (figure 6) ;

Figure 6 – Répartition des salariés vus en quinzaine en 2009 par type de visite



Les MCP signalées

- ✓ Au total, sur les 5193 salariés vus lors des quinzaines 2009, 333 présentaient au moins une MCP, ce qui représente un taux de signalement de 6,4 %. La diminution de ce taux entre 2007 et 2009 n'est pas significative (figure 7).

Caractéristiques individuelles

- ✓ Le taux de signalement moyen est, comme lors des années précédentes, significativement plus élevé chez les femmes (7,5 % contre 5,7 % chez les hommes) (figure 7).

Types de visite

- ✓ En 2009, c'est encore une fois lors des visites à la demande (17,2 %) et de pré-reprise (20,0 %) que le taux de signalement est le plus fort. Le taux de MCP signalées est en revanche toujours aussi faible lors des visites d'embauche (1,7 %) (figure 8).

Catégories socio-professionnelles (CSP)

- ✓ Comme lors des années précédentes, ce sont, pour les deux sexes, les ouvriers qui sont le plus fréquemment atteints de MCP (soit 9,0 % des ouvrières et 6,5 % des ouvriers) (figure 9). En revanche, en 2009, concernant les autres CSP, il existe des disparités en fonction du sexe. Chez les femmes, les cadres (8,3 %) et les employées (8,4 %) ont des prévalences de MCP proches des ouvrières alors que, chez les hommes, ces CSP sont moins (3,5 % des employés) voire quasiment pas (<1 % des cadres) concernées par ce type d'affection (figure 9). Cette disparité d'atteinte des cadres suivant le sexe, non retrouvée les années précédentes, doit être interprétée avec prudence compte tenu du faible nombre de salariés appartenant à cette CSP vus lors des quinzaines 2009.

Figure 7 – Evolution du taux de signalement, de façon globale et par sexe, entre 2007 et 2009

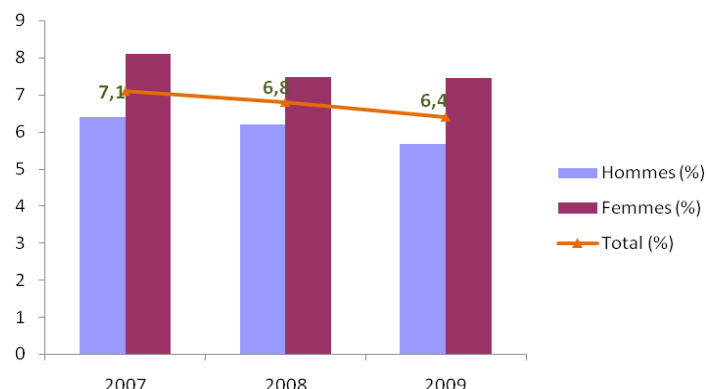


Figure 8 – Evolution du taux de signalement en fonction du type de visite entre 2007 et 2009

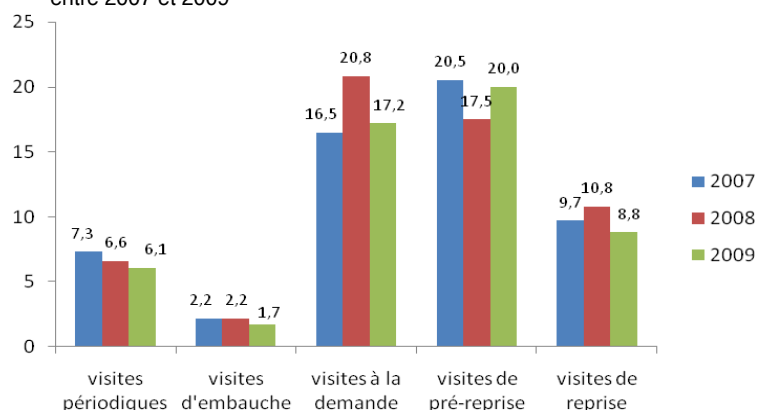
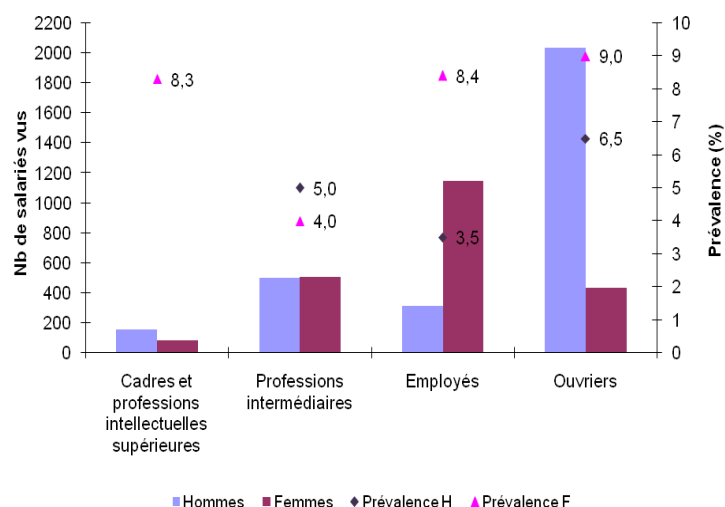


Figure 9 – Nombre de salariés vus en quinzaines et prévalence de MCP par catégorie socio-professionnelle (CSP) en 2009



Secteurs d'activité

✓ En 2009, les secteurs d'activité présentant les prévalences de MCP les plus élevés sont, par ordre décroissant (figure 10) :

- Pour les femmes : le commerce (11,2 %), les activités financières (10,9 %) et l'industrie (10,6 %) ;
- Pour les hommes : l'industrie (7,7 %), la construction (7,1 %) et le commerce (6,7 %).

✓ Depuis 2007, le secteur industriel, particulièrement bien représenté au sein de la population de salariés vus en quinzaine, ressort clairement comme le secteur le plus concerné par les MCP. Les prévalences observées au sein des secteurs de l'agriculture et des activités financières sont très fluctuantes d'une année sur l'autre car peu de salariés de ces secteurs sont vus lors des quinzaines MCP.

Types de pathologie

✓ Comme en 2007 et 2008, la grande majorité des MCP signalées concernent l'appareil locomoteur (3,3 % des hommes et 4,0 % des femmes en sont atteints) et la souffrance psychique (1,0 % des hommes et 3,0 % des femmes en sont atteints) (figure 11).

✓ Arrivent ensuite, pour 2009, assez loin derrière les localisations précédentes, les troubles de l'audition chez l'homme (1,0 %) et les allergies oculaires et/ou respiratoires chez les femmes (0,3 %).

✓ En 2009 comme lors des années précédentes, les atteintes de l'appareil locomoteur prédominent chez les ouvriers (4,4 %) et chez les ouvrières (6,0%) (figure 12).

✓ La prévalence des MCP « souffrance psychique » est toujours plus élevée chez les femmes que chez les hommes, quelle que soit la CSP (figure 13).

✓ La prévalence de MCP « souffrance psychique » chez les cadres et professions intellectuelles supérieures est à interpréter avec précaution du fait du faible nombre de salariés de cette CSP vus lors des quinzaines MCP.

Figure 10 – Nombre de salariés vus en quinzaines et prévalence de MCP par secteur d'activité en 2009

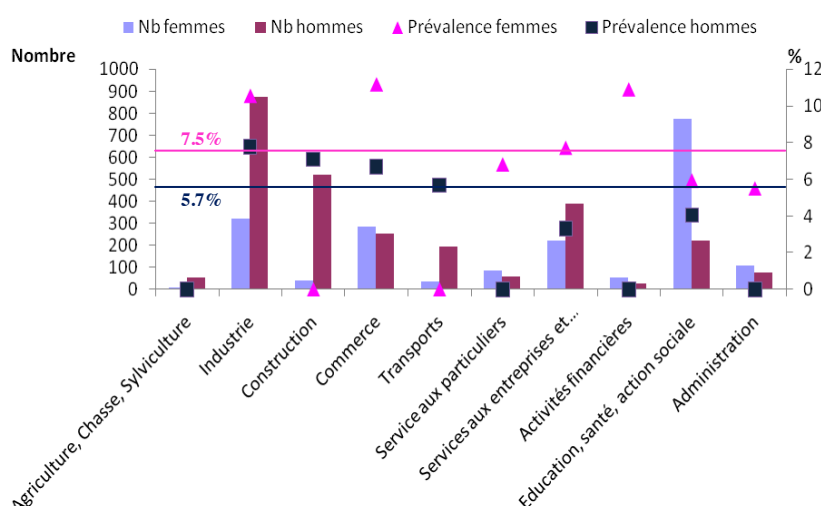


Figure 11 – Evolution de la prévalence des principales pathologies en fonction de la pathologie et du sexe entre 2007 et 2009

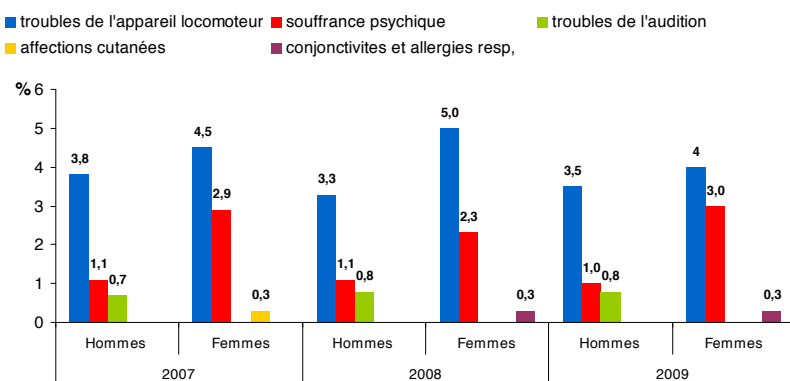


Figure 12 – Nombre de salariés vus en quinzaines et prévalence de MCP « appareil locomoteur » par CSP en 2009

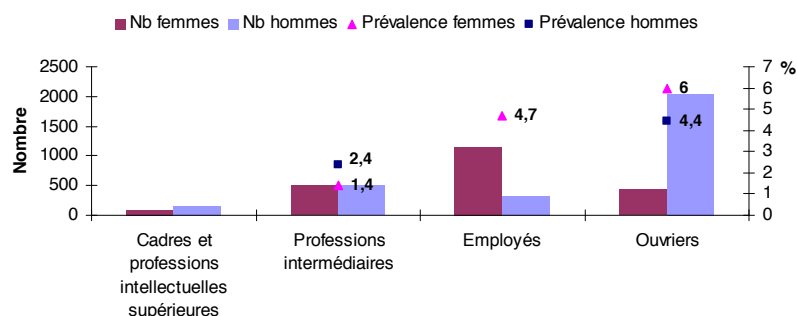
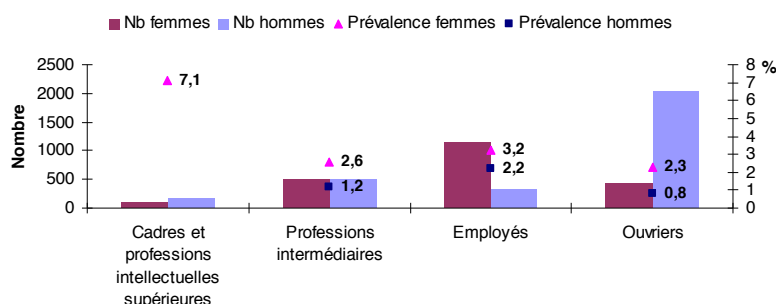


Figure 13 – Nombre de salariés vus en quinzaines et prévalence de MCP « souffrance psychique » par CSP en 2009



Les points marquants du programme MCP 2009 en Franche-Comté

- ✓ Le taux de participation des médecins du travail est de 30,2 % pour une moyenne nationale à 26,0 % ;
- ✓ Si l'adhésion des médecins des services inter-entreprises et de la MSA se maintient depuis 2007, celle des médecins de services d'entreprise et de la fonction publique fléchit sensiblement depuis 3 ans ;
- ✓ Les médecins participants ont vus, lors des quinzaines, plus de salariés en visite périodiques (66 %) et moins en visite d'embauche (18 %) que lors des années précédentes. Il s'agit sans doute d'un effet indirect de la crise économique et financière ;
- ✓ Tous les secteurs d'activité et les catégories socioprofessionnelles sont représentés parmi les salariés vus en quinzaines MCP, certains secteurs (administration) et certaines CSP (cadres et professions intellectuelles supérieures, employées) sont sous-représentés ;
- ✓ La prévalence des MCP est de 7,5 % chez les femmes et 5,7 % chez les hommes ;
- ✓ Comme lors des années précédentes :
 - ce sont les ouvriers, hommes (6,5 %) et femmes (9,0 %), qui sont le plus fréquemment atteints de MCP ;
 - ce sont les secteurs de l'industrie et du commerce qui sont globalement les plus touchés ;
- ✓ Les atteintes de l'appareil locomoteur concernent 3,5 % des hommes (jusqu'à 4,4 % des ouvriers) et 4,0 % des femmes (jusqu'à 6,0 % des ouvrières) ;
- ✓ Les atteintes psychiques concernent 1,0 % des hommes et 3,0 % des femmes ;
- ✓ La troisième atteinte la plus fréquemment signalée en MCP diffère suivant le sexe. Il s'agit des troubles de l'audition chez l'homme (1,0 %) et des allergies oculaires et/ou respiratoires chez les femmes (0,3 %) ;

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous les médecins du travail de Franche-Comté qui ont participé au programme MCP.

Nous remercions les Présidents et directeurs des services de Santé au Travail qui facilitent l'accès aux données d'effectifs.

Nous remercions les secrétaires, assistant(e)s et infirmier(e)s qui apportent leur aide concrète aux médecins du travail.

Nous remercions les internes en médecine du travail et la consultation de pathologie professionnelles pour leur implication.

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail de l'Emploi de Franche-Comté**
BP 1115
25 002 Besançon Cedex
Dr-franch.inspection-medicale@direccte.gouv.fr
Téléphone : 03.81.65.83.14
Télécopie : 03.81.83.08.56

